

**2011\_B328**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - ISDND de l'Arbois - Valorisation des biogaz  
- Concession de travaux publics - Rapport annuel du concessionnaire**

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 21 JUILLET 2011**

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN

**Objet : Traitement Déchets Ménagers - ISDND de l'Arbois - Valorisation  
des biogaz - Concession de travaux publics - Rapport annuel du  
concessionnaire  
Information du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport qui sera  
présenté au prochain Conseil de Communauté.

**CONSEIL DU 27 OCTOBRE 2011**

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN

**Objet : Traitement Déchets Ménagers - ISDND de l'Arbois - Valorisation des biogaz - Concession de travaux publics - Rapport annuel du concessionnaire**  
**Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la présentation du rapport annuel 2010 relatif à la concession d'une unité de valorisation de Biogaz.

**Exposé des motifs**

La Communauté du Pays d'Aix a concédé, en 2008, à la société Arbois Bioénergie (groupement d'entreprises COFELY FAIRTEC), l'exploitation du « gisement » de biogaz du Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de l'Arbois. L'exploitation du gisement de biogaz ne représentant qu'une partie du service public d'élimination des déchets ménagers, la forme juridique du contrat liant les deux parties est une concession d'ouvrage public dont les fondements (esprits, procédure de délégation...) ont été établis sur la base d'une délégation de service public.

A partir de ce gaz pauvre, résultant de la méthanisation des déchets organiques, le concessionnaire va produire 470 GWh d'électricité verte, pendant les 15 années du contrat. Cette production alimentera l'équivalent de 12 000 logements, permettra d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39 000 tonnes de CO2 sur toute la durée du contrat.

Arbois Bioénergie a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations. L'énergie produite sera réinjectée sur le réseau ERDF et l'exploitant de l'unité de valorisation sera rémunéré pour cela à hauteur 7,5 cts €/kwh. En contrepartie de la concession du gisement d'énergie, la Communauté du Pays d'Aix percevra une redevance de 3,68 cts€/par kwh vendu à EDF.

L'année 2010 a vu l'aboutissement des travaux et des démarches administratives nécessaires au démarrage de la valorisation.

De ce fait, le Procès Verbal de **Mise en Service Industrielle** a pu donc être établi **au 15 mars 2010**, débutant les 15 années de la convention qui prendra donc fin le 15 février 2025.

Sur les 9,5 mois d'exploitation en 2010, l'installation a permis de valoriser 1.155.158 Nm³ de biogaz en produisant une énergie totale de 21,8 GWh électrique, en évitant le rejet à l'atmosphère de l'équivalent de 2.200 tonnes de CO2.

D'un point de vu financier, cela a induit une recette nette pour la CPA de 806.344,22 €. Ce chiffre est conforme à la prévision de recette moyenne établie à environ 1M€ par an.

Le taux de disponibilité moyenne de valorisation a été de 93,06% pour un engagement mini de 85%.

Cette disponibilité nous a permis de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le Centre de Stockage à savoir 11€/tonne au lieu de 20€/tonne. Cela a représenté effectivement en 2010 une économie de TGAP de 392.427 € pour la CPA.

En 2010, c'est ainsi un total de ressources financières supplémentaires pour la CPA de près de 1,2M€ que la valorisation des biogaz a permis d'atteindre.

En ce qui concerne les prévisions 2011, la principale évolution consistera en la mise en place d'un équipement complémentaire permettant de consommer l'énergie thermique issue des moteurs et qui doit permettre de bénéficier d'un tarif de rachat par EDF bonifié.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la CCSPL du 25 mai 2011 ;

VU l'avis de la Commission Déchets du 05 juillet 2011

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport annuel de l'année 2010 relatif à la Concession de la Valorisation des Biogaz du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de l'Arbois.

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - ISDND de l'Arbois - Valorisation des biogaz  
- Concession de travaux publics - Rapport annuel du concessionnaire**

Après en avoir pris connaissance, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix prend acte du rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le

**27 JUIL. 2011**